

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 21 Mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 14 Mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire**.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - OBJOIE Patrick - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - LIBRE Dominique - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

LASSELIN Marie-Jeanne	à	KERN Claudine
DURAN Jean-Philippe	à	APRILE Corinne
POTIEZ Régis	à	BASSEZ Michel

Absents: MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe.

Excusée : MASSE Maryse

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. COMPTE DE GESTION 2018
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018
3. AFFECTATION DES RESULTATS 2018
4. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019
5. BUDGET PRIMITIF 2019
6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2019
7. RESILIATION DU CONTRAT DE CHAUFFAGE AVEC LA SOCIETE IDEX

DIVERS

8. MOTION

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil, un projet de délibération « sur table » portant sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN ;

L'Assemblée émet un avis favorable à cet ajout.

Monsieur le Maire précise que le projet sera soumis au vote du Conseil municipal en dernier point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 21 Février 2019.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité :

1. COMPTE DE GESTION 2018
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (VOTANTS 23 – MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPANT PAS AU VOTE)
3. AFFECTATION DES RESULTATS 2018
4. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

L'Assemblée décide à l'Unanimité de maintenir et fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition Communaux pour l'année 2019 :

	Taux 2018	Taux 2019	Base d'Imposition	Produit
Taxe d'habitation	26,10 %	26,10 %	2 806 488	732 494
Foncier Bâti	26,85 %	26,85 %	2 014 848	541 115
Foncier non bâti	105,88 %	105,88 %	30 130	31 902
				1 305 511

5. BUDGET PRIMITIF 2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de Budget Primitif 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement3 202 620.16 €
- Section Investissement2 283 966.83 €
- Total du Budget5 486 586.99 €

Ce point est soumis au vote du Conseil Municipal :

Le Groupe « Ensemble pour Hérin » ne participe pas au vote (6 - BASSEZ Michel + procuration POTIEZ Régis, LAMBRECHT Thérèse, LIBRE Dominique, Corinne APRILE + procuration DURAN Jean-Philippe)

Pour : 18

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2019

L'Assemblée se prononce sur les diverses demandes de subvention étudiées en Commission de Finances du 12 Mars 2019, comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2019 dont participation vin d'honneur de 40 €	Total subvention 2019	Nombre de voix
ARTICLE 6574 DU BP 2019			
Amicale des anciens sapeurs pompiers	700,00	700,00	NPPV: MORTREUX J-M. Pour : 23
Amicale du personnel communal	800,00	800,00	Unanimité
Amicale des Locataires - résidence F. VANESSE	190,00	190,00	NPPV: BASSEZ M. + Proc. POTIEZ R. Pour : 22
Boost'Hérin	190,00	190,00	Unanimité
CAPER	306,00	306,00	NPPV : KERN C. + Proc. LASSELIN M-J. Pour : 22
Chasse, Détente et Pêche	195,00	195,00	Unanimité
Chorale "Chœur à l'Unissons"	200,00	200,00	Unanimité
Comité des corons <i>(remise dès réception du Compte-rendu de l'AG en Mai)</i>	800,00	800,00	Unanimité
Coopérative école F. J. Curie	1 000,00	1 000,00	Unanimité
Coopérative école G. Péri	1 000,00	1 000,00	Unanimité
Femmes Solidaires	630,00	630,00	NPPV : LIBRE D., APRILE C. + Proc. DURAN J-P., LAMBRECHT T. Pour : 20
FJEP Basket	3 120,00	3 120,00	NPPV : OBJOIE P. Pour : 23
FNACA	415,00	415,00	NPPV : MANN G. Pour : 23
Gymnastique Municipale d'Hérin	2 000,00	2 000,00	Unanimité
Harmonie Batterie Fanfare Municipale	3 360,00	3 360,00	Unanimité
Hérin USTT	648,00	648,00	Unanimité
Les amis de la pétanque Hérinoise	500,00	500,00	Unanimité
Les Flammes Hérinoises	800,00	800,00	NPPV : KERN C. + Proc. LASSELIN M-J. Pour : 22
Les jeunes Chtis	190,00	190,00	Unanimité
Les Mains Agiles	300,00	300,00	Unanimité
Les p'tits poucets	200,00	200,00	NPPV : SAUVAGE J. Pour : 23
Société de Chasse "Les Montagnes"	190,00	190,00	Unanimité
Société de Chasse d'Hérin	325,00	325,00	NPPV : DEGROS B. Pour : 23
Un pour Tous, Tous pour un	265,00	265,00	Unanimité
		18 324,00	
ARTICLE 657362 DU BP 2019			
Subvention au CCAS		68 000,00	Unanimité
NPPV*: ne participe(ent) pas au vote			

7. RESILIATION DU CONTRAT DE CHAUFFAGE AVEC LA SOCIETE IDEX

Suite à de nombreux manquements aussi bien administratifs que techniques de la société IDEX dans le cadre du marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- résilier le marché ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la nouvelle consultation.

DIVERS

8. MOTION

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le projet de motion de soutien au Fonds Européen d'Aide Alimentaire aux plus Démunis (FEAD).

9. SIDEN-SIAN – MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée approuve à l'Unanimité les modifications statutaires du SIDEN-SIAN adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 7 Février 2019.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Décisions du Maire :

- La société AFI à SAMMERON a été désignée afin d'assurer la maintenance des logiciels compta M14 et paie du personnel, à compter du 11 Février 2019 pour une durée d'un an et pour un coût de 804.64 € HT,
- Dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'entretien des espaces verts de la Ville d'Hérin, le lot 2 - Entretien des autres espaces verts - a été attribué à l'entreprise VITASERVICES à LESQUIN pour un coût de 9 415.77€ HT par an, le contrat prend effet à compter de sa notification jusqu' au 31 décembre 2021,
- Dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'Extension d'un réseau de télécommunication privé via une fibre optique /Equipement téléphonie IP de la ville d'Hérin :
 - Le lot 1 : l'Extension d'un réseau de télécommunication privé via une fibre optique est attribué à l'entreprise 2RS SOLUTION à TEMPLEMARS pour un coût de 14 254. 35 € HT.
 - Le lot 2 : Equipement téléphonie IP est attribué à l'entreprise 2RS SOLUTION à TEMPLEMARS pour un coût de 17 288.00 € HT
- Dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour la Téléphonie fixe, Mobile et la connexion Internet de la ville d'Hérin :
 - Le lot 1 : convergence fixe et internet hôtel de ville est attribué à l'entreprise SFR à PARIS pour un montant de 18 551,16€.
 - Le lot 3 : Téléphonie mobile est attribué à l'entreprise SFR à Paris pour un montant de 4 237,92€.

(Selon les tarifs estimés sur la durée du marché suivant les devis types définis au cahier des charges)

Aucune observation formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier adressé par Monsieur Fabien ROUSSEL, Député du Nord, à Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, concernant la mise en place des agences comptables.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Sont présentées au Conseil Municipal, le compte-rendu des Commissions suivantes :

- Travaux du 25 Février 2019 ;
- Finances du 12 Mars 2019.

A la demande de Monsieur SAUVAGE, il sera procédé à la rectification du compte-rendu de la commission finances (point relatif aux subventions).

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.

Le secrétaire de séance,

Hervé NICODEME

Le Maire,

Jean-Paul COMYN

